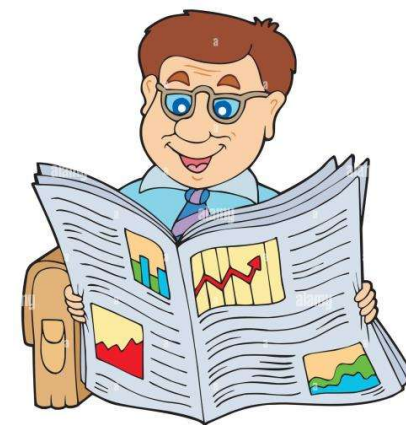


Résidence Le Prieuré 1

Permanences chaque 2 mois
ouvertes à tous
avec Mr Langlois / Syndic

**Tous les 2 mois, le Conseil Syndical
se réunit et prépare les 6 Permanences
annuelles avec Mr Langlois.**

**Les comptes-rendus sont ensuite
envoyés par mail aux copropriétaires
et affichés dans les halls de tous les bâtiments.**



**Les questions et suggestions
sont les bienvenues.**



A l'ordre du jour :

- ❖ Suivi des dépenses en cours / Budget prévisionnel voté.
- ❖ Travaux et interventions à prévoir – En cours – A réceptionner.
- ❖ Informations à communiquer aux Copropriétaires et Résidents.
- ❖ Relevés des consommations d'eau.